

PARC DE SCEAUX

PLAN DE GESTION 2012-2016

Synthèse



hauts-de-seine
CONSEIL GÉNÉRAL

www.hauts-de-seine.net

Le parc de Sceaux est une propriété du Département des Hauts-de-Seine

« Cherchez plutôt à constituer un tout agréable qu'à vous singulariser. »

*André Le Nôtre*¹

¹ citation rapportée dans le traité de Désallier d'Argenville « La théorie et pratique du jardinage » 1709
(d'après « L'Univers de Le NOSTRE » de Thierry Mariage)

Le parc de Sceaux, œuvre d'André Le Nôtre, commandée par Jean-Baptiste Colbert en 1670, restaurée et modernisée 3 siècles plus tard par Léon Azéma, est aujourd'hui un savant mélange de culture et de nature.

Il y a 41 ans, le Conseil général des Hauts-de-Seine en devenait propriétaire. Depuis lors, les investissements engagés par le Département n'ont cessé d'embellir le site dans le respect de son histoire et des nouvelles vocations que porte aujourd'hui un parc urbain de 180 ha, situé à 5 km de Paris, à 9 stations RER de Notre-Dame et qui attire chaque année deux millions de visiteurs.

Pour mieux répondre à ces enjeux, les services du Conseil général en charge de sa gestion s'organisent par un système de management intégré conformes à la fois aux normes ISO 9001 (qualité), ISO 14 001 (environnement) et OHSAS 18 001 (santé et sécurité).

C'est dans ce cadre que les plans de gestion des parcs départementaux sont mis en place. Ce sont des programmes d'actions, pour les 5 ans à venir, assurant la conservation du patrimoine culturel et naturel du site. Ils reposent sur un diagnostic global et une programmation cohérente couvrant l'ensemble des besoins recensés.

Ce document présente la synthèse du plan de gestion 2012-2016 du parc de Sceaux.

Patrick Devedjian
Député et Président du Conseil général des Hauts-de-Seine



Château de Sceaux du côté de l'arrivée.
 Graveur (1680 Vers) Perelle.
 Collection musée de l'Ile-de-France – Sceaux.

[AVANT PROPOS]

*Un parc historique au fil des jours*¹

Haut lieu de l'art du jardin classique, le parc de Sceaux est ouvert au public depuis près de quatre-vingts ans. Dès son acquisition par le département de la Seine, en 1923, il a su concilier sa vocation de domaine historique chargé de mémoire, et sa fonction nouvelle de parc urbain : un défi pour ce jardin qui vit avec son époque.

C'est dans les années 1930, lorsque l'architecte Léon Azéma conçoit son projet de restauration, que l'on décide de rendre au site l'épaisseur historique qu'il avait en grande partie perdue, tout en le transformant en parc public. Au cours des dernières années, une dimension écologique est venue modifier le visage du domaine sans en dénaturer ni l'esprit, ni l'histoire. Ainsi, sur les 180 hectares du parc s'expérimentent des pratiques et des techniques destinées à préserver la biodiversité du site.

L'esprit d'un jardin est aussi le résultat de la manière dont il est habité, du regard que les hommes portent sur lui, du bonheur que l'on y éprouve. Il suffit de se promener un dimanche après-midi dans le parc de Sceaux pour observer la diversité des publics qui le fréquentent et des usages dont il fait l'objet. Au cours du XXe siècle, le tissu urbain s'est resserré autour du site, qui a fini par devenir spontanément ce que l'on appelait autrefois un « poumon vert ». Le parc offre aujourd'hui de vastes espaces où l'on peut renouer un dialogue et trouver silence, ambiances propices à la rêverie, lieux de respiration.

Tous les ans, deux millions de visiteurs parcourent ses allées et prairies. Il s'agit, pour le Conseil général, de mettre à leur disposition des espaces diversifiés et de faire cohabiter des usages différents, sans mettre en danger les structures historiques du site. La gestion restera fidèle au *genius loci* du parc. C'est un équilibre subtil qu'il s'agit de préserver, entre passé, présent et avenir, entre les qualités esthétiques, culturelles et naturelles du lieu.

¹ Texte extrait d'un article écrit par Marco Martella, historien des jardins au Conseil général des Hauts-de-Seine

[SOMMAIRE]

INTRODUCTION	11
LE CADRE DE TRAVAIL	13
L'ELABORATION, ETAPE PAR ETAPE	14
LE CONTEXTE PATRIMONIAL CULTUREL ET NATUREL DU SITE	17
LE DIAGNOSTIC	24
1) Les données historiques	24
2) Les données écologiques	27
3) Les données horticoles	39
4) Les données sociologiques	43
PLAN DE TRAVAIL 2012-2016	48
1) Premier axe d'amélioration : Renforcer la figure historique du parc	48
2) Deuxième axe d'amélioration : Conserver et développer la qualité paysagère du site	50
3) Troisième axe d'amélioration : Améliorer la qualité écologique du site	51
4) Quatrième axe d'amélioration : Améliorer l'accueil du public	53
5) Cinquième axe d'amélioration : Améliorer les équipements et services techniques	51
CONCLUSION	56



Chantier de plantation d'arbre près du Pavillon de Hanovre
(Willy Labre, CG92)



Taille en rideau d'un alignement de tilleuls ; finition au croisant.
(Willy Labre, CG92)

[INTRODUCTION]

L'élaboration d'un plan de gestion et la formalisation du principe de gestion différenciée

Ce plan de gestion, en rassemblant au sein d'un même document le diagnostic global du parc, les modes d'entretien et les futurs aménagements, permet d'assurer la cohérence de l'ensemble de ces interventions. Il clarifie et ordonne les actions des différents intervenants dans un même espace et dans une même unité de temps. Cette synergie entre les acteurs permet d'ajuster les coûts de fonctionnement, grâce à une connaissance très précise de l'état et de l'évolution prévue de chacune des 92 unités de gestion composant le parc.

L'élaboration de ce document a été aussi l'occasion de formaliser ce que l'on appelle communément la gestion différenciée. Celle-ci se conçoit globalement dans une logique de développement durable où les intérêts économique, écologique, social et culturel doivent s'équilibrer et « se nourrir » les uns les autres.

Le parc de Sceaux ayant plusieurs vocations (historique, paysagère, naturelle, ludique, sportive...), sa gestion doit proposer des espaces différents qui les porteront. La gestion différenciée est l'organisation des différentes ambiances paysagères, propices aux différents usages du parc.

Dans ce cadre, le plan de gestion apparaît évidemment comme un support de communication de premier ordre, pour informer et sensibiliser le public, sur la dynamique du site.

Actualisé tous les 5 ans, le plan de gestion s'inscrit dans une démarche d'amélioration continue dont l'objectif final est la transmission aux générations qui nous suivent, d'un patrimoine, que l'on espère, intelligemment préservé et mis en valeur.

LE CADRE DE TRAVAIL

La conception du plan de gestion du parc de Sceaux a été conforme au nouveau canevas d'élaboration des plans de gestion des parcs départementaux, adopté par la Direction en fin d'année 2010. Ci-dessous, sont présentés les grands principes de ce canevas.

- 1) L'élaboration des plans de gestion est pleinement associée à la démarche globale lancée au niveau du Pôle Aménagement du Territoire: le système de management intégré (SMI), permettant une organisation responsable au niveau de la qualité, de l'environnement et de la sécurité de nos activités.
- 2) Le plan de gestion est un outil d'organisation du travail dans le temps. Il est destiné en premier lieu au gestionnaire. C'est donc un document exécutoire et technique, de référence, de planification (programme quinquennal) et de reporting (tableau de bord). L'élaboration de ce document s'appuie sur un Corpus d'études réalisées par des experts. Il comprend notamment le diagnostic global du parc au temps T0, c'est-à-dire avant la mise en œuvre du plan de gestion ou son renouvellement.
- 3) Le plan de gestion est pensé et rédigé par les services, notamment avec la participation active du gestionnaire du parc, de son équipe et de tous ceux qui devront le faire vivre. Il est validé par la Direction. Son suivi est assuré par le responsable du parc.
- 4) Le but d'un plan de gestion est de mettre en œuvre les moyens nécessaires à la conservation et à l'amélioration de la valeur patrimoniale du site. La référence au patrimoine étant à prendre au sens large (naturel et culturel), le plan de gestion garantit le juste équilibre entre les différentes vocations du site (écologique, paysagère, sociale...). La finalité et les moyens sont pensés dans une logique de développement durable.
- 5) Sa communication est assurée notamment par la réalisation d'un document de synthèse (ici présent).

L'ELABORATION, ETAPE PAR ETAPE

1) Nomination du coordinateur du projet, constitution de l'équipe projet et du comité de pilotage.

Janvier 2010

Coordinateur :

Le coordinateur est la personne qui conduit le projet jusqu'à la validation du document et sa mise en œuvre (travail d'organisation de réunions, de rencontres, d'analyses, de synthèse, de rédaction...).

Olivier BOUVIALA, Responsable du patrimoine naturel
au sein du service territorial sud de la Direction des parcs, jardins et paysages.

Equipe projet :

L'équipe projet rassemble les agents du Conseil général responsables de la gestion et de l'entretien du parc. Tous participent aux réunions de travail où s'élabore le plan. Ils peuvent individuellement être sollicités par le coordinateur pour un travail relevant de leur fonction et compétences particulières.

Christian LEMOING

Chef du service territorial sud et chef d'unité (Sceaux, Ateliers, Jardins Albert Kahn)

José GIRARD

Adjoint au chef d'unité (Sceaux, Ateliers, Jardins Albert Kahn)

Sylvie SAULNIER

Responsable technique du parc de Sceaux

Benoit RAMOTHE

adjoint au responsable technique du parc

Michel JOUANNO

adjoint au responsable technique du parc

Pierre-Jean WIDEHEM

adjoint au responsable technique du parc

Désiré IMBLOT

en charge des reboisements et des tailles en rideau
au sein du service du patrimoine végétal (unité sud arboricole)

Tarek MOUSSAID

adjoint au chef d'unité au sein du service accueil et surveillance

Grégoire SIMONIN

apprenti ingénieur à l'ITIAPE (institut des techniques
de l'ingénieur en aménagement paysager de l'espace – Lille)



Expérience de désherbage thermique au jardin de l'Aurore ; système Waipuna (eau et mousse, amidon de maïs)
(Willy Labre, CG92)

Comité de pilotage :

Le comité de pilotage rassemble l'équipe projet et les décideurs au niveau de la Direction. D'autres agents peuvent être conviés pour leurs compétences particulières. Il se réunit deux fois, pour valider le plan de travail, puis le document final.

Elisabeth DUJARDIN

Directrice des parcs, jardins et paysages

Jean SCHNEBELEN

Directeur adjoint

Christophe RENVOISE-LE GAL

chef de service du patrimoine végétal

Thierry MARTIN

adjoint au chef de service du patrimoine végétal

Marco MARTELLA

en charge de l'animation et de la valorisation du patrimoine

et l'équipe projet précédemment citée.

2) Elaboration du diagnostic de l'existant. Etat des connaissances.

Avril à décembre 2010

Il s'agit ici de rassembler les études et documents rassemblant des données, des avis, des préconisations sur l'état et la gestion du parc tous domaines confondus.



Panel de documents de références pour la gestion du parc de Sceaux (Olivier Bouviala, CG92)

Au delà d'études fondamentales préexistantes, tels que le Schéma directeur sur la régénération des boisements et des alignements du parc de Sceaux (Arpentère paysagistes dplg, MTDA conseil en environnement, OGE écologue, juillet 2005), ainsi que le diagnostic et le plan de gestion 2006-2015 qui s'y rapporte, de nouvelles études ont été lancées :

- L'étude écologique du parc, réalisée courant 2010 par BIOTOPE.

Ce travail a abouti à un document intitulé « Plan de gestion écologique du Domaine de Sceaux » remis en mars 2011.

- Une enquête auprès des professionnels agissant sur le parc, réalisée entre avril et décembre 2010, par Olivier Bouviala.
- Une enquête publique auprès des usagers du parc, réalisée en juillet 2010, par Olivier Bouviala et Benoît Mabit (stagiaire).
- L'établissement du zonage du parc en fonction des quatre codes qualité de gestion différenciée (horticole, jardinée, rustique, naturelle), réalisée entre octobre et janvier 2011, par l'équipe projet.
- La délimitation des unités de gestion du parc (92 unités) et leur description au sein d'un cahier, rédigé par José Girard, Sylvie Saulnier et Olivier Bouviala entre février et août 2011.

3) Identification des axes d'améliorations, des objectifs et des opérations

Décembre 2010 à mai 2011

Suite au diagnostic, l'équipe projet est en mesure d'identifier les problématiques et les axes d'amélioration à porter sur le parc dans les cinq ans à venir. Les axes se déclinent en objectifs ; les objectifs en opérations ; et les opérations en actions. L'ensemble est organisé dans un tableau dit « plan de travail » validé par le Comité de pilotage.

4) Instauration du tableau de bord et mise en œuvre du plan

Juin 2011

Le tableau de bord est la traduction du plan de travail organisé selon les années et les budgets. Ce document est suivi au jour le jour par les responsables du parc durant sa période d'effet, soit 5 ans. La dernière année, 2016, étant consacrée au renouvellement du plan de gestion.

5) Rédaction du présent document et communication

Septembre 2011 à décembre 2015

Ce document de synthèse, destiné à être communiqué, est conçu ; un diaporama, des visites-conférences sont préparés. L'ensemble du plan de gestion, comprenant cette partie pédagogique, est validé par le Comité de pilotage.

LE CONTEXTE PATRIMONIAL CULTUREL ET NATUREL DU SITE

1) Protection au titre de « Monument historique » (MH) - depuis 1925

Texte de référence : loi du 31 décembre 1913 sur les monuments historiques.

Institution de référence : Ministère de la culture et de la communication (Service des monuments historiques de la Direction Régionale des Affaires Culturelles-DRAC-).

Classement sur avis de la Commission Régionale du Patrimoine et des Sites (CRPS) présidée par le préfet de région (qui signe l'arrêté d'inscription). Le Ministère – via la Commission Supérieure des Monuments Historiques- peut proposer le classement (le Ministre signe l'arrêté de classement).

Précisions : liste des monuments historiques :

Inscrit à l'inventaire MH le 24/03/1925

- la façade du Pavillon de Hanovre



Le Pavillon de Hanovre
(Willy Labre, CG92)

Classés MH le 24/09/1925

- Pavillon de l'Aurore
- Clôture ancienne du château avec Pavillons des gardes, le pont, les fossés, les 2 groupes sculptés sur piliers de la grille d'entrée
- L'orangerie
- Les balustrades des pintades
- Les 3 bassins circulaires dans les parterres à la française face au château
- Grand canal et Octogone



Le dogue et le loup, moulage de la sculpture de Jean-Baptiste Théodon (probable) ; Grille d'honneur devant le château (Olivier Bouviala, CG92)

Inscrit à l'inventaire MH le 17/04/1931

- le portail du petit château, 17 rue du Docteur Berger

Classées MH le 7/05/1986

- 12 statues dans le parc
(statues « l'Eau » et « La Terre » classées en 1943)

Inscrit à l'inventaire MH en 1993

- le bain des chevaux

Conséquences : aucune modification quelconque sans le consentement du préfet de région, voire du Ministre. Les travaux doivent faire l'objet d'une déclaration de travaux à adresser au maire avant le début du chantier (2 mois avant). La décision est subordonnée à l'autorisation du préfet de région, voire du Ministre. La DRAC instruit le dossier. La délivrance de l'autorisation n'est, quant à elle, pas soumise à délai.

Protection des abords du monument : concerne tout immeuble situé dans le champ de visibilité du monument dans un périmètre n'excédant pas 500m. Construction, restauration, destruction sous l'avis conforme de l'Architecte des Bâtiments de France.

Ou, à la place de ce périmètre fixe et du critère de visibilité, instauration dans le PLU d'une Zone de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP).

2) Protection au titre de « site classé » - depuis 1958

Texte de référence : loi du 2 mai 1930 relative à la protection des monuments naturels et des sites de caractère artistique, historique, scientifique, légendaire ou pittoresque, article L.341-1 à L.341-22 du Code de l'Environnement.

Institution de référence : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement -MEDDTL- (Unité site et paysage de la DRIEE ILE-DE-FRANCE).

Classement sur avis de la commission départementale des sites, perspectives et paysages. Décisions prises par décret, après consultation de la commission supérieure des sites et du Conseil d'Etat, ou plus rarement par arrêté ministériel.

Concerne des paysages remarquables pouvant intégrer des espaces bâtis avec intérêt architectural.

Conséquences : toute modification de l'état ou de l'aspect du site est soumise à une autorisation spéciale soit du préfet, soit du ministre chargé des sites après consultation de la commission départementale, préalablement à la délivrance des autorisations de droit commun. Les sites classés naturels sont protégés au niveau des PLU par zonage N ou A, voire AU avec règlement. Prise en compte au niveau du PLU des périmètres et des abords du site. – notion de visibilité.



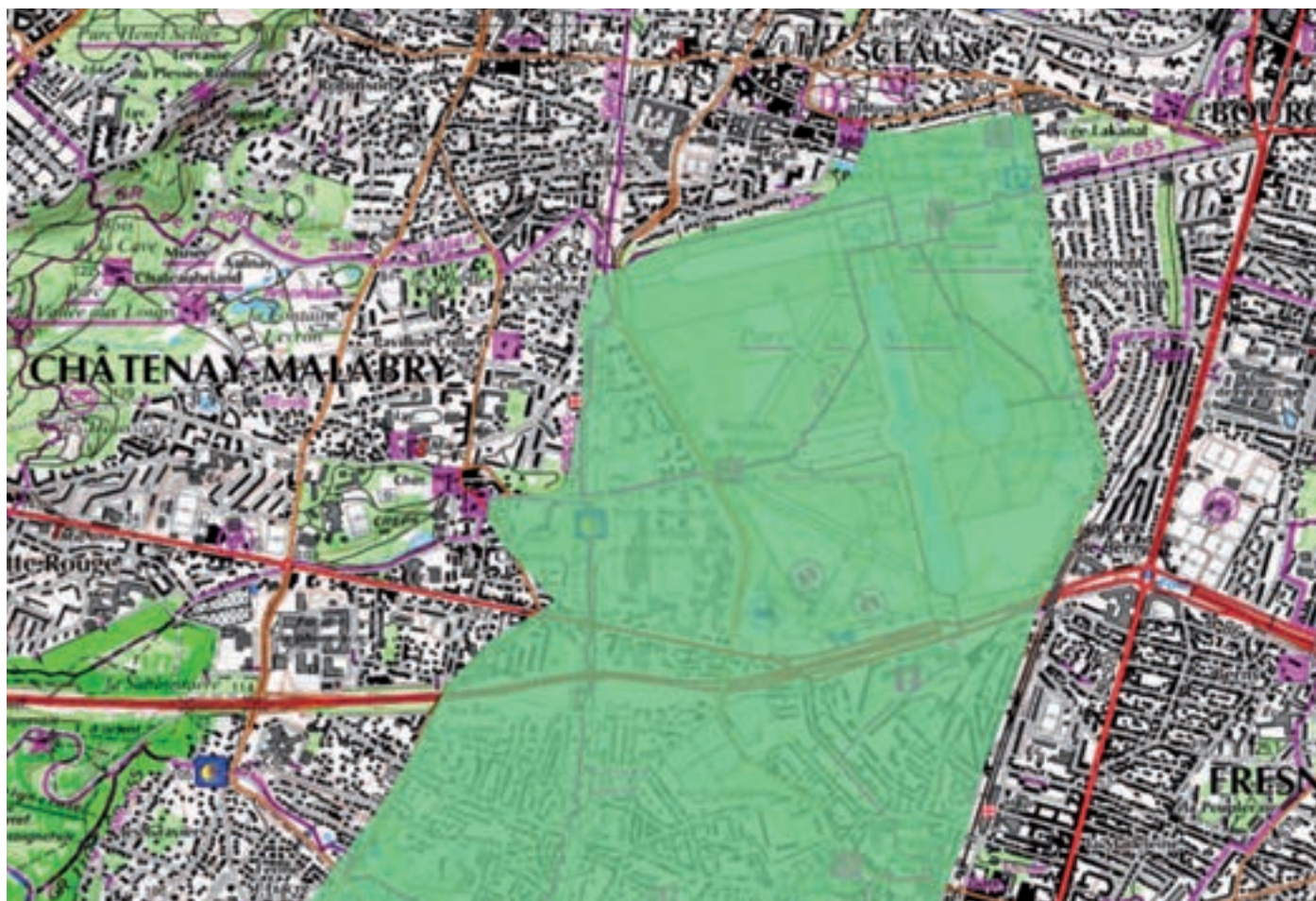
3) Inscription du parc de Sceaux dans la ZNIEFF de type II « Vallée de la Bièvre » (n° d'inventaire : 1637)

Texte de référence : article L. 411-5, R.411-22 à R.411-30 du Code de l'environnement.

Institution de référence : Ministère de l'écologie, du développement durable, des transports et du logement -MEDDTL- (coordination DRIEE) et Muséum National d'Histoire Naturelle (MNHN). Programme ZNIEFF (Zone Naturelles d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique) lancé en 1982 pour l'inventaire des richesses écologiques, faunistiques et floristiques sur le territoire national.

Précisions : ZNIEFF de type II : grands ensembles naturels riches et peu modifiés, ou qui offrent des potentialités biologiques importantes. Dans ces zones, il importe de respecter les grands équilibres écologiques, en tenant compte, notamment, du domaine vital de la faune sédentaire ou migratrice.

Conséquences : c'est un inventaire, il n'y a pas d'acte juridique, pas de protection réglementaire des espaces naturels. Toutefois, les ZNIEFF sont portées à connaissance des communes lors de l'établissement des documents d'urbanisme (aide à la décision des personnalités juridiques).



En vert, l'extrémité orientale de la ZNIEFF II, Vallée de la Bièvre
(extrait de la base géographique INPN)

- 4) Inscription en Espace Naturel Sensible (ENS) de 163 ha de parc (sur les 184 ha totaux) au Schéma départemental des Espaces Naturels Sensibles des Hauts-de-Seine, adopté en 2001 (le parc des sports et l'allée d'honneur sont exclus de ce périmètre ENS).

Texte de référence : article L. 142-1 à L.142-13 et R.142-1 à R. 142-19 du Code de l'urbanisme

Institution de référence : le Département à travers la mise en œuvre d'une politique de protection, de gestion et d'ouverture au public des espaces naturels sensibles. Institution de la Taxe Départementale des Espaces Naturels Sensibles (TDENS, aujourd'hui Taxe d'aménagement) et de l'élaboration d'un schéma départemental par Délibération du 15 décembre 1995. Schéma adopté par l'Assemblée en 2001.

Conséquences : le produit de la TDENS peut-être utilisé pour l'aménagement et l'entretien des espaces naturels du parc, sous contrôle de la Direction de l'Environnement et du Développement durable (DEDD) du Conseil général, responsable de l'application du Schéma départemental. Les orientations du Schéma concernant le site doivent être respectées.



— Délimitation de l'Espace Naturel Sensible du parc de Sceaux
(extrait du schéma départemental des ENS des Hauts-de-Seine - 2001)

- 5) Inscription du parc en tant que Cœur de nature majeur dans la Trame verte du département et proposé comme zone complémentaire dans le futur Schéma régional de cohérence écologique (SRCE), depuis 2010.

Texte de référence : loi portant engagement national pour l'environnement du 12 juillet 2010, dite Grenelle II. Article L.371-3 du Code de l'environnement (concernant les SRCE).

Institution de référence : Ministère de l'écologie, de l'énergie du développement durable et de l'aménagement du territoire (MEEDDAT) (relayé par les DIREN et les Régions).

Elaboration d'une Trame verte et bleue d'ici à 2012, traduit au niveau de la région par le SRCE.

Conséquences : prise en compte du SRCE dans les documents d'urbanisme (PLU notamment). Développement des corridors pour une mise en réseau du site avec les autres réservoirs de proximité.

6) Parc labellisé « Jardin remarquable » - depuis 2004

Institution de référence : Ministère de la culture et de la communication (via le Conseil national des Parcs et Jardins). Label d'Etat attribué pour 5 ans, dossier instruit par les DRAC et décision du préfet de région.

Conséquences : obligation d'assurer un entretien régulier, d'ouvrir le site au moins 40 jours dans l'année, de participer à une opération nationale (Rendez-vous au jardin ou Journées du Patrimoine) et d'apposer la plaque « Jardin remarquable » dans un lieu visible du public. Le site bénéficie d'une valorisation par le Ministère de la culture à travers ses publications et communications.



Logo du label « jardin remarquable »
(Ministère de la culture et de la communication)

7) Parc en cours de labellisation Espace Vert Ecologique (EVE) - initié en 2011

Institution de référence : Label développé et attribué par la société Ecocert pour 1 an, renouvelable, aux espaces verts gérés de façon écologique. Principe d'une démarche qualité avec amélioration continue sur tous les critères environnementaux et sociaux dans une logique de développement durable (gestion différenciée, gestion de l'eau, lutte biologique, entretien du sol, protection de la biodiversité, gestion des déchets, valorisation des métiers...). Audit conduit par la société et rapport remis à un comité d'experts bénévoles qui octroie ou non le label (le comité d'attribution).

Conséquence : obligation de répondre au cahier des charges pour l'obtention du label et de suivre l'évolution des exigences du référentiel pour le conserver. Apporte une garantie sur la qualité du travail effectué et permet une communication ad hoc.



Vue de Sceaux du côté de l'entrée. Dessinateur (1675) Israël Silvestre.
Collection musée de l'Ile-de-France – Sceaux.

LE DIAGNOSTIC

1) Les données historiques

La première mention historique concernant le domaine de Sceaux apparaît au XVe siècle, à l'occasion de la vente de la seigneurie de « Sceaux le Petit », fief de 8 hectares, acheté en 1440 par Maître Jean Paillard, conseiller au parlement de Paris. A celui-ci succède Jean Baillet qui agrandit le domaine en 1454 ; il achète la terre dite de « L'Enfermerie » pour la réunir aux terres de « Sceaux le Petit » et de « Sceaux le Grand ». La demeure, une maison bourgeoise implantée au sommet d'une colline est assez importante pour que le roi s'y arrête lors d'un de ses voyages.

En 1597, la famille Potier de Gesvres succédera à la famille Baillet. Les Potier firent construire un premier château et agrandirent la propriété au sud en achetant les terrains marécageux de la Mer Morte (futur emplacement du bassin de l'Octogone).

En avril 1670, ses héritiers vendaient la Terre de Sceaux à Jean-Baptiste Colbert, puissant ministre du roi Louis XIV. Le domaine ne couvrait qu'une cinquantaine d'hectares. Aussitôt, Colbert agrandit la propriété et transforme le château, au sud il y ajoute l'orangerie et la chapelle, et au nord les offices et la conciergerie. L'entrée d'honneur est reconstruite. Le grand jardinier André Le Nôtre est chargé de réaménager les jardins. Il interviendra à Sceaux pendant plus de vingt ans, à chaque agrandissement du parc. Jean-baptiste de La Quintinie plante le potager tandis que le fontainier Nicolas Le Jongleur aménage le réseau hydraulique.



Vue des parterres et du Grand Canal de Sceaux. Graveur (vers 1736) Jacques Rigaud. Collection musée de l'Ile-de-France – Sceaux.

En 1683, au décès de Colbert, son fils aîné le marquis de Seignelay hérite de tous ses biens. Devenu seigneur de Sceaux, il offre, en 1685, au roi Louis XIV une fête magnifique dont les gazettes de l'époque rendront compte. Après avoir fait l'acquisition de la seigneurie de Châtenay, Seignelay agrandit de façon considérable le domaine le portant à 227 hectares. Le Nôtre peut créer le grand canal et la terrasse qui le surplombe (aujourd'hui terrasse des pintades), ainsi que le long tapis vert (la plaine des quatre statues) qui prolonge les parterres à l'ouest du château, en direction de Châtenay.

En 1700, le domaine devient la propriété du duc et de la duchesse du Maine. La duchesse installe à Sceaux sa cour joyeuse de beaux esprits. Elle y organise des activités mondaines et des divertissements dont les «Nuits de Sceaux», restées célèbres. Pendant la deuxième moitié du XVIII^e siècle le parc est parfaitement entretenu par ses différents propriétaires, le prince de Dombes, le comte d'Eu, puis leur cousin le duc de Penthièvre.

A la Révolution, le domaine est confisqué comme bien national puis vendu en 1798 à un riche négociant, Hippolyte Lecomte. Les statues sont dispersées, les jardins sont ruinés, puis le château est détruit vers 1803.

En 1828, la fille d'Hippolyte Lecomte épouse le marquis Napoléon Mortier de Trévise, qui lance la restauration du domaine. Les pièces d'eau, les allées principales, les abords du château, en général, sont restaurés, et le château, notamment, est reconstruit entre 1856 et 1862 par l'architecte Joseph-Michel Le Soufaché dans un style néo-Louis XIII. Le domaine de Sceaux retrouve alors, pour un temps, un peu de son prestige.

La guerre de 1870 saccage une fois de plus le parc et les bâtiments. La guerre de 1914 et l'occupation par l'armée française aggravent encore la

situation. En 1923, la princesse de Cystria Faucigny-Lucinge, descendante des Trévises, vend le domaine au Département de la Seine qui le protège en le faisant classer Monuments Historiques en 1925.



Carte postale, bas de la Plaine des quatre statues. Collection musée de l'Ile-de-France – Sceaux.

Pour financer les travaux de restauration qui sont confiés à l'architecte Léon Azéma le Département est contraint de lotir une partie du parc. Il est re-planté, les pièces d'eau curées, de nouvelles cascades sont construites à l'emplacement des anciennes détruites à la Révolution. Des modifications fondamentales ont été apportées à l'ouest du parc qui offre un visage résolument moderne. Les anciennes parcelles carrées de bois et de prés qui dessinaient, à l'époque classique, un damier végétal ont disparu au profit d'une vaste surface sur laquelle deux longues allées dessinent un triangle dont la base est formée par le Grand canal. Au sommet trône le Pavillon de Hanovre, construit en 1757 (boulevard des Italiens à Paris), et transféré en 1930 au parc de Sceaux.

Le parc est inauguré, en 1935, par Albert Lebrun, Président de la République.

Le domaine connaît, une nouvelle fois encore, l'occupation militaire des armées françaises, allemandes et américaines durant la seconde guerre mondiale. Dès 1948, des réparations importantes sont entreprises afin de remettre les bâtiments en état. Côté parc on aménage le triangle compris entre les deux extrémités du Grand Canal et le Pavillon de Hanovre. On y installe notamment un tapis vert : la plaine de Châtenay.

En 1964, à l'occasion du découpage administratif de la région parisienne, le département des Hauts-de-Seine voit le jour et devient, en 1970, propriétaire du domaine de Sceaux. Quelques grands principes guident la conduite

des travaux. Dans les parties où se lit encore le plan classique de Le Nôtre, c'est-à-dire principalement les abords du château et les deux axes majeurs du parc, s'impose la volonté de respecter le dessin initial. Les secteurs non-conformes au plan du XVII^e siècle mais d'inspiration classique (perspective de Hanovre, bosquets nord et sud ...) doivent assurer la transition entre le parc hérité de Le Nôtre et les parties paysagères, librement plantées d'essences diverses, qui constituent le reste du domaine. Il faut attendre 1982 pour que les travaux soient entièrement achevés. Encore aujourd'hui le Département ne cesse de préserver et de mettre en valeur ce domaine riche en patrimoine.



Vue sur les cascades ; passage de la garde équestre départementale.
(Photothèque CG92)

2) Les données écologiques

2-1) Contextes paysager et géologique

A 5 km au sud de Paris, le parc de Sceaux, vaste de 184 ha se situe à cheval sur les communes de Sceaux (partie nord) et Antony (partie sud) ; la limite communale suivant l'axe de la perspective « Pavillon de Hanovre – Octogone ». Le parc constitue une petite unité paysagère propre (référéncée 110701 par l'Institut d'Aménagement et d'Urbanisme d'Ile de France)

appartenant à la grande unité dite « Vallée de Bièvre urbaine » (réf. 1107). En aval de la Vallée aux loups, le parc de Sceaux occupe le coteau nord-est du ru d'Aulnay, qui traverse le parc, entrant par la Porte Couderc (Rue Paul Couderc) et ressortant par le sud du Grand Canal, à la Grenouillère. Le point culminant du parc est centré sur le château (92 m) et le point le plus bas est situé au niveau du Grand Canal (56m).



Les unités paysagères d'Ile de France
(IAU d'Ile de France)

Les formations géologiques portant le sol du parc de Sceaux proviennent de dépôts sédimentaires dus aux dernières transgressions marines de la région (envahissement par la mer), il y a une trentaine de millions d'années (les étages Ludien et Stampien). Quatre couches principales affleurent sur le parc selon le relief :

- zone basse : calcaires de Champigny ou des Marnes avec masse de gypse (autour du Grand Canal et de l'Octogone)
- zone moyenne : marnes supragypseuses blanches (à l'est de l'Octogone et à l'ouest de la plaine de Châtenay)
- zone haute : argile verte (à l'est du parc, notamment la plaine de l'orangerie et à l'ouest du parc, notamment les entrées des parcs canins)

- zone haute : calcaires, argiles à meulière de Brie et marnes à huîtres (Petit Château, Pomone, Aurore, Château, Orangerie, Esplanade).

Le sol caractérisé par ses formations géologiques marines est de type basique (pH entre 7.5 et 8.8).

Extrait de la Carte
géologique de
France
(BRGM)



Légendes

- Limons des plateaux
- Alluvions récentes
- Alluvions anciennes : basse terrasse (5-20m)
- Pliocène. Sables de Lozère
- Oligocène supérieur. Meulière de Montmorency et Argile à Meulière de Montmorency
- Stampien supérieur. Sables et grès de Fontainebleau
- Stampien inférieur. Marnes à huîtres
- Stampien inférieur ("Sannoisien"), Calcaire de Brie et argile à meulière de Brie
- Stampien inférieur ("sannoisien"). Argile verte
- Ludien supérieur. Marnes supragypseuses
- Ludien moyen. Marnes et masses du gypse ou calcaire de Champigny

2-2) Habitats naturels et végétation

Le parc de Sceaux se compose de trois grandes entités écologiques :

- milieu ouvert : dominé par les herbes (pelouse, prairie et friche)
- milieu fermé : dominé par les arbres et arbustes (boisement)
- milieu humide : dominé par l'eau

2-2-1) Le milieu ouvert

L'architecture même du parc de Sceaux repose sur la dualité qu'il y a entre les zones ouvertes et fermées. Les unes étant délimitées par les autres. L'entretien des espaces ouverts permet donc de conserver la structure historique du parc et d'éviter leur disparition au profit d'un couvert définitivement boisé. Car, sans intervention humaine, le territoire serait très probablement recouvert par une forêt décidue, constituée de charmes, de chênes, de tilleuls, de hêtres caractérisant le climax régional (état stable de la végétation sur le moyen terme, conditionné par le climat et le sol). Une pelouse, une prairie, une friche n'existent donc dans la durée que par une gestion active de l'homme (tonte, fauche, pacage).



Plaine de l'Orangerie
au mois d'avril ;
cerisiers en fleurs
(Olivier Bouviala, CG92)

Les tapis de gazon (tondu ras et arrosé pour rester vert) sont situés autour du château dans la partie Nord-est du parc – Jardins de l'intendance et de l'Aurore, plaine des Taureaux...-. Les tapis de pelouse (tondue plus haut que le gazon et non arrosée pour économiser la ressource en eau) forment les grandes plaines du parc – Plaine de la Patte d'oie, de l'Orangerie, de Châtenay-. Ses deux formations herbacées, semées de

graminées et entretenues régulièrement ont des vocations horticoles, ornementales, particulièrement pour les gazons, et d'accueil du public, notamment pour les pelouses.

A vocation écologique et paysagère, les prairies des plaines de l'ex-pépinière, de la Patte d'Oie et de la lisière du parc des sports d'Antony, sont gérées de façon extensive. Elles sont dominées par les graminées (Fromental élevé, Ray-grass commun, Pâturin commun) et enrichies par une multitude d'autres variétés fleuries (Grande marguerite, Achillée millefeuille, Lotier corniculé, Mauve musquée, Vesce cultivée, Origan commun...). Fauchées une ou deux fois l'année selon l'endroit, elles supportent la quasi-totalité de la biodiversité floristique et faunistique de milieu ouvert au sein du parc. Pour cela, elles constituent la base de la chaîne alimentaire de cet écosystème prairial : la production de fleurs, de pollen, de nectar, de chaumes et de graines offrent un gîte et un couvert à de nombreux insectes, araignées, petits mammifères et oiseaux. Les insectes végétariens nourrissent les petits prédateurs insectivores (araignées, chauve-souris, campagnols) nourrissant eux-mêmes les plus gros prédateurs sauvages du parc (faucon crécerelle, chouette hulotte, épervier d'Europe et renard).



Troupeau de moutons en pâturage
sur la plaine de la Patte d'oie
(Olivier Bouviala, CG92)



Cirse commun,
Cirsium vulgare
(Olivier Bouviala, CG92)

2-2-2) Le milieu fermé

Comme il a été dit précédemment, sans intervention humaine, le parc de Sceaux serait sûrement un vaste bois formé d'arbres aux feuilles caduques (charmes, chênes, tilleuls, hêtre, frêne, trembles...) marqué aux points les plus bas, par la présence de zones humides. Bien entendu cette formation forestière naturelle a depuis longtemps été transformée par la main de l'homme, du Néolithique (- 6 000 ans avant JC) avec le début de

l'agriculture, jusqu'à nos jours, en passant par les mains du maître jardinier André Le Nôtre au XVII^e s. Aussi, si l'arbre a perduré sur le site, il s'est largement diversifié dans ses variétés, ses formes et ses plantations. Pourtant, il n'en reste pas moins une composante essentielle de l'architecture du parc, formant ainsi 60 ha de boisements, 5 000 arbres d'alignements dont 12 km de linéaires taillés en rideau.



Vue aérienne sur le Grand Canal
(Olivier Ravoire, CG92)



Rideau de Platanes (*Platanus x acerifolia*)
dans la perspective du pavillon de Hanovre

Les formations arborées les plus horticoles sont représentées par des alignements d'arbres, des mails, des quinconces et des bosquets plantés.

Les alignements et les mails sont principalement constitués de tilleuls (*Tilia platyphyllos* sur l'allée d'honneur, *Tilia x europaea 'Pallida'* sur l'allée de la Duchesse), de marronniers (*Aesculus hippocastanum* sur les mails des plaines des quatre statues et de Châtenay), de platanes (*Platanus x acerifolia* sur les perspectives convergeant vers le pavillon de Hanovre) et plus exceptionnellement de cèdres (*Cedrus libani atlantica 'Glaucua'* sur l'allée des cèdres) et de peupliers (*Populus nigra italica* (clône T2315) du Grand Canal).



Bosquet nord au mois d'avril avec cerisiers en fleurs (*Prunus serrulata 'Kanzan'*)
(Olivier Ravoire, CG92)

Deux bosquets méritent d'être cités plus particulièrement dans ce chapitre : les Bosquets Nord et Sud réalisés lors du grand chantier de restauration du parc par Léon Azéma au début des années 30. Situés de part et d'autre de la Plaine de Châtenay, le Sud est majoritairement planté de *Prunus avium* aux petites fleurs blanches et le Nord, le plus célèbre, de *Prunus serrulata* 'Kanzan'. Ces cerisiers japonais d'ornement, aux grosses fleurs roses, du groupe sato-zakura (terme désignant au Japon ces arbres en fleur) rentrent en pleine floraison autour du 15 avril.

Au delà, de ces formations régulières, les boisements de type taillis, futaie, taillis sous futaie restent constitués pour la plupart d'essences d'arbres locales : chênes (*Quercus robur*, *Q. petraea*) ; érables (*Acer pseudoplatanus*, *A. platanoides*) ; Frêne commun (*Fraxinus excelsior*), charme commun (*Carpinus betulus*), Hêtre (*Fagus sylvatica*), Tilleul à larges feuilles (*Tilia platyphyllos*).

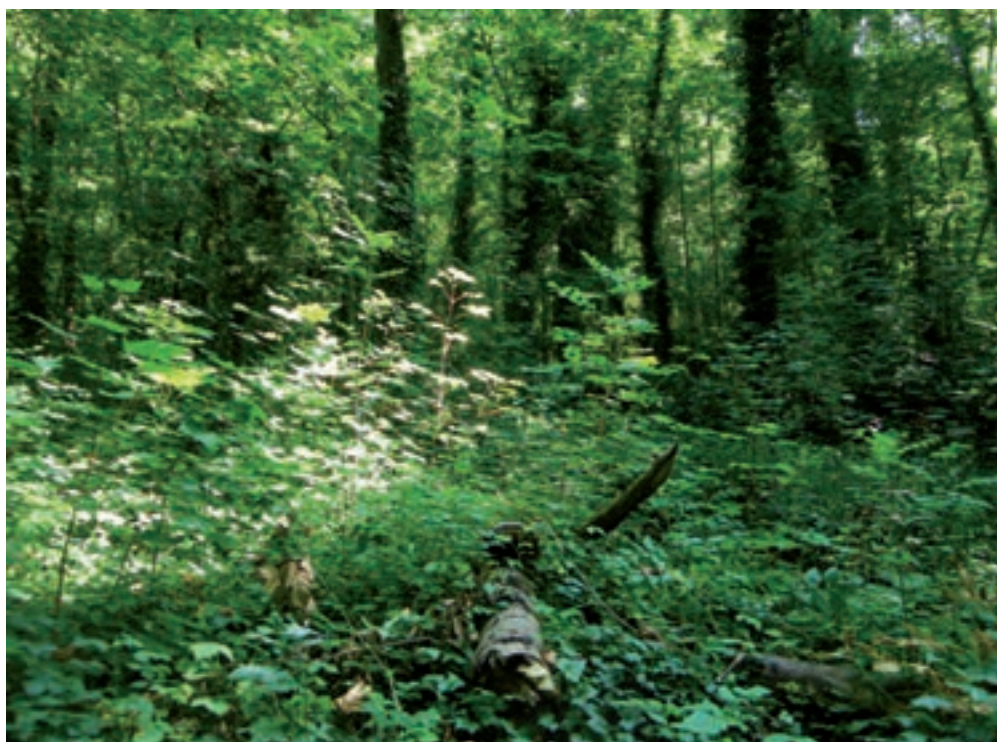
La strate arbustive des boisements est principalement constituée de : Sureau noir (*Sambucus nigra*), Cornouiller sanguin (*Cornus sanguinea*), Aubépine à un style (*Crataegus monogyna*), Rosier des chiens (*Rosa canina*), Noisetier (*Corylus avellana*), Houx (*Ilex aquifolium*), Erable champêtre (*Acer campestre*), Troène commun (*Ligustrum vulgare*), Camérisier à balai (*Lonicera xylosteum*), Ronces commune et bleuâtre (*Rubus fruticosus* et *R. caesius*).

La strate herbacée est quant à elle dominée par le Lierre (*Hedera helix*), le Brachypode des bois (*Brachypodium sylvaticum*), la Benoîte commune (*Geum urbanum*) et la Laîche des bois (*Carex sylvatica*), la Renoncule tête d'or (*Ranunculus auricomus*) et le Gouet tacheté (*Arum maculatum*).

Globalement, ses boisements sont représentatifs du groupement végétal appelé « ormaie rudérale ». Il s'agit d'une évolution d'une chênaie-charmaie ou chênaie-frênaie dégradée ou en cours de reconstitution. Auparavant cette formation était marquée, comme son nom l'indique, par la présence de l'orme champêtre (*Ulmus campestris*). Mais celui-ci s'est fait beaucoup plus rare depuis la maladie de la graphiose et a laissé sa place aux érables sycomores et planes notamment. En dehors des zones de régénération dirigées par les gestionnaires, où les essences sont choisies pour former un boisement de qualité reconstituant la chênaie-charmaie d'origine, l'ormaie rudérale s'exprime librement dans les Zones Naturelles Protégées (ZNP).

Ces ZNP sont des espaces clôturés, interdits au public, couvrant 7 ha de boisement autour de l'Octogone. La vocation de ces zones est complètement écologique : refuge pour les animaux sauvages (pas de dérangement par le public ou par les chiens des promeneurs), végétation poussant

librement au sol (pas de tassement du sol dû au piétinement), bois mort laissé sur pied (pas de risque de blesser les usagers), ronciers (pas de contrainte horticole). Ces zones sont gérées avec un minimum d'interventions : ramassage des déchets, coupe et abattage de bois à proximité des allées, contrôle des plantes envahissantes. C'est assurément les zones les plus sauvages des parcs. Elles contribuent à enrichir la diversité animale du site, notamment en insectes saproxylophages tel que le Lucane cerf-volant (*Lucanus cervus*) dont les larves se nourrissent de bois mort.



Régénération spontanée du boisement dans une zone naturelle protégée (ZNP)
(Olivier Bouviala, CG92)

2-2-3) Le milieu humide

Il est difficile de considérer ce milieu comme un habitat naturel ou semi-naturel dans le parc actuel, tant ces zones ont été retravaillées au fur et à mesure des époques. En effet, la configuration des lieux (en vallon) imposait naturellement des zones humides, marquées notamment par le cheminement du ru d'Aulnay, par une vaste mouillère dans la cuvette de la Plaine des quatre statues et par l'étang de la mer morte (emplacement actuel de l'Octogone). Dès l'époque de Colbert, celles-ci ont été artificialisées avec la construction d'ouvrages d'art (bassins d'ornement, cascades, canaux ouverts et enterrés). Dernièrement, en 2005, c'est un bassin de stockage et d'épuration des eaux de 4 000 m³, qui a été construit sous la Plaine des quatre statues, pour contrôler les eaux du ru d'Aulnay qui se jettent dans le Grand Canal. Aujourd'hui, il n'existe donc quasiment plus de zones humides libres sur le parc (hormis quelques petites mares creusées il y a une dizaine d'années dans les zones naturelles protégées).

Le plan d'eau principal (Grand Canal, Canal de Seignelay et Octogone), vaste de 9 hectares est alimenté par les précipitations directes (20%), les ruissellements du parc (60%), le forage au niveau des Pintades (10%) et les eaux clarifiées du ru d'Aulnay (10%).

Vue aérienne sur le Grand Canal et l'Octogone, reliés par le Petit canal, dit Canal de Seignelay (Olivier Ravoire, CG92)



Notons que ce plan d'eau est autorisé à la pêche, sous la responsabilité de l'Association Agréée de la Pêche et de la Protection du Milieu Aquatique (AAPPMA 92 et 75 Ouest), qui procède régulièrement, en fin d'année, à un repeuplement en poissons (brochets, sandres, perches, tanches, carpeaux, truites arc-en-ciel et gardons).

2-3) Présence de la faune sauvage

Les espèces présentes sur le parc de Sceaux sont généralement considérées comme commune pour la région francilienne. Il faut toutefois reconnaître la qualité « naturelle » du parc en tant que Cœur de nature majeur pour le sud-ouest de l'agglomération parisienne. Dans ce contexte, la qualité et la diversité des paysages et des habitats composant le site, permettent d'accueillir une faune, elle-même, bien diversifiée.



Chouette hulotte, *Strix aluco*
photo prise sur le site
(Jean-Pierre Moussus)

2-3-1) Les Oiseaux

117 espèces d'oiseaux ont été observées en 2010 sur le parc (inventaire ornithologique 2010 par Bruno Lebrun du CORIF –Centre ornithologique de la région Ile de France), dont 40 espèces nichant sur le site. En dehors du cortège ordinaire que l'on trouve dans les parcs et jardins arborés de milieu urbain (pigeon, pic vert, pie, corneille, rouge-gorge, fauvette à tête noire, mésanges, merles, grives...), il faut noter la nidification de trois rapaces : l'Epervier d'Europe (*Accipiter nisus*) – 2 couples- ; le Faucon crécerelle (*Falco tinnunculus*) -2 couples- et la Chouette hulotte (*Strix aluco*)-

2 à 3 couples-. A ceux-ci s'ajoute la nidification de deux espèces classées comme VULNERABLE sur la Liste Rouge nationale : le Gobemouche gris (*Muscicapa striata*) -1 ou 2 couples- ; le Bouvreuil pivoine (*Pyrrhula pyrrhula*) – 3 à 5 couples-.

Bien que les plans d'eau soient de faible naturalité, ils accueillent cependant quelques oiseaux d'eau nicheurs : Canard Colvert (*Anas platyrhynchos*), Gallinule poule d'eau (*Gallinula chloropus*) et Foulque macroule (*Fulica atra*) ; et de nombreux autres oiseaux migrants de passage : Grand Cormoran (*Phalacrocorax carbo*), grèbes (*Tachybaptus ruficollis*, *Podiceps cristatus*), goélands (*Larus argentatus*, *Larus fuscus*, *Larus michahellis*), Chevalier Guignette (*Actitis hypoleucos*)...

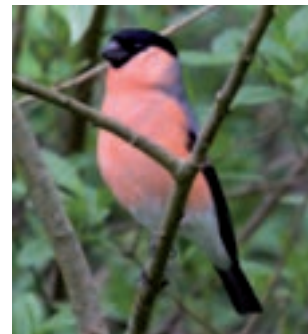
Enfin, signalons la présence remarquée et de plus en plus fréquente, du Pic noir (*Dryocopus martius*). Originaire des forêts, cette espèce est observée dans les zones boisées les plus naturelles du parc (ZNP notamment).

2-3-2) Les Insectes

S'il est difficile d'inventorier de façon exhaustive ce groupe extrêmement diversifié, le dernier inventaire (BIOTOPE 2010) s'est focalisé sur quelques cortèges intéressants.

Les criquets et sauterelles majoritairement inféodées aux zones prairiales de fauches tardives (en septembre), se distinguent ici par des espèces dites PATRIMONIALES. Cinq espèces observées sur le site sont considérées comme déterminantes pour le classement de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) par le Muséum National d'Histoire naturelle, dont une, le Conocéphale gracieux (*Ruspolia nitidula*), est une espèce protégée en Ile de France. Citons rapidement les quatre autres espèces : le Conocéphale des roseaux (*Conocephalus dorsalis*), la Decticelle bariolée (*Metrioptera roselii*), le Criquet de la Palène (*Stenobothrus lineatus*) et le Criquet marginé (*Chorthippus albomarginatus*).

Les Zones Naturelles Protégées, relativement abondantes en bois mort couché ou encore sur pied, sont des habitats potentiels pour divers Coléoptères saproxylophages, groupe souvent symbolisés par le Lucane Cerf-Volant (*Lucanus cervus*), facilement observable sur le parc.



Bouvreuil pivoine, *Pyrrhula pyrrhula* (Didier Collin - Oiseaux.net)



Gallinule poule d'eau, *Gallinula chloropus* photo prise sur le site (Jean-Pierre Moussus)



Lucane cerf-volant, *Lucanus cervus* (Willy Labre, CG92)



Decticelle bariolée, *Metrioptera roselii* (Gérard Blondeau, CG92)

2-3-3) Les Amphibiens

La survie des Amphibiens dépend notamment de l'accès à des zones humides naturelles sans poisson pour assurer leur reproduction. La qualité artificielle des plans d'eau du parc et les quelques mares creusées dans les ZNP (dont peu restent en eau sur toute l'année) n'offrent pas un habitat adapté à ce groupe. Cela dit, trois espèces ont été observées lors de l'inventaire 2010 : le Crapaud commun (*Bufo bufo*), la Grenouille verte (*Pelophylax kl. esculentus*) et le triton palmé (*Lissotriton helveticus*). Il faut y ajouter les espèces potentiellement présentes, déjà signalées dans les inventaires précédents : l'Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*), le Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*) et le Triton crête (*Triturus cristatus*).

Rappelons que toutes ces espèces sont intégralement protégées par la loi française (loi de protection de la nature de 1976) à l'exception de la Grenouille verte qui bénéficie d'une protection partielle (pêche réglementée par arrêté préfectoral).



Accouplement de
Crapauds communs,
Bufo bufo
(Patrick Fontaine, CG92)

2-3-4) Les Mammifères

Ce groupe est classiquement représenté sur le parc par des espèces communes de la région Ile-de-France : Renard (*Vulpes vulpes*), Taupe (*Talpa europaea*), Fouine (*Martes foina*), campagnols (*Clethrionomys glareolus*, *Microtus arvalis*), Mulot sylvestre (*Apodemus sylvaticus*), musaraignes (*Crocidura* sp.). A noter également, deux espèces protégées : l'Ecureuil roux (*Sciurus vulgaris*) et le Hérisson d'Europe (*Erinaceus europaeus*).

Concernant les Mammifères, il faut également citer le groupe des Chiroptères (Chauve-souris) qui est certainement le plus intéressant en termes d'évaluation écologique du site. En effet, cinq espèces ont été observées sur le site et six autres sont considérées comme potentiellement présentes. Citons les cinq espèces observées en 2010 : la Pipistrelle (*Pipistrellus pipistrellus*), Pipistrelle de Kuhl (*Pipistrellus kuhlii*), Pipistrelle de Nathusius (*Pipistrellus nathusii*), Murin de Daubenton (*Myotis daubentonii*) et Noctule commune (*Nyctalus noctula*). A l'exception de la Pipistrelle

commune, toutes sont classées comme espèces déterminantes de Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique Faunistique et Floristique (ZNIEFF) en Ile de France.



Pipistrelles,
Pipistrellus sp
(Gérard Blondeau, CG92)

2-3-5) Espèces exotiques à surveiller

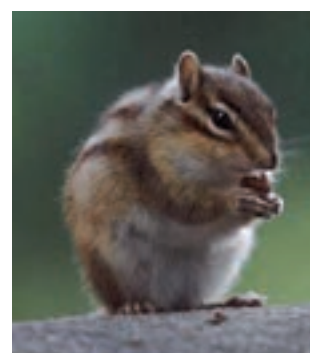
Il s'agit des espèces exotiques envahissantes ou potentiellement envahissantes. Rentrent dans cette catégorie, les espèces introduites sur le territoire métropolitain, par l'homme (volontairement ou non), dont le développement des populations génère un impact négatif sur l'environnement (disparition d'espèces locales, qualité des paysages...) ou sur la santé humaine (allergies, maladies bactériennes...).

Plusieurs espèces du parc peuvent correspondre à cette définition, mais nous n'en citerons que quatre, qui méritent l'attention des gestionnaires et des usagers :

- La Renouée du Japon (*Fallopia japonica*), originaire d'Asie orientale, est actuellement clairement identifiée en France comme espèce invasive. Sa prolifération sur un site aboutit à une baisse de biodiversité conduisant vers une monotonie du paysage et un affaiblissement de l'écosystème. Le feuillage dense de la Renouée du Japon apporte de l'ombre et empêche le développement d'espèces locales. Elle laisse un sol nu pendant l'hiver, d'où un danger d'érosion. Ses racines produisent des substances toxiques pour les autres plantes.
- La Balsamine à petites fleurs (*Impatiens parviflora*) est originaire d'Asie centrale et orientale. C'est une espèce des boisements urbains et des friches et peut présenter localement un caractère envahissant. Comme la Renouée, sa prolifération conduit à un appauvrissement de la flore du site envahi, le sous-bois en l'occurrence.
- Le Tamia de Sibérie (*Tamias sibiricus*) est un petit écureuil à dos brun roux traversé de 5 raies noires ou marron foncé. Originaire des Forêts du Nord-est de l'Europe (Sibérie, Manchourie, Mongolie, Chine centrale...), des individus achetés en animalerie sont relâchés dans les parcs dès les années 1970. Cet animal risque de transmettre des parasites (tiques, puces, vers) à l'écureuil roux et autres rongeurs, et aux hommes



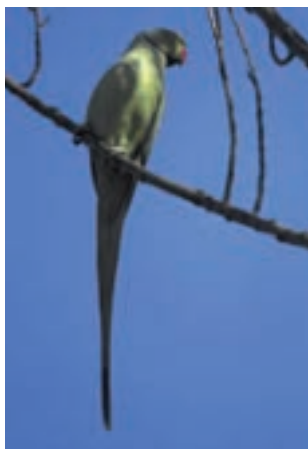
Renouée du Japon,
Fallopia japonica
(Gérard Blondeau, CG92)



L'écureuil de Corée
ou Tamia de Sibérie,
Tamias sibiricus
(Willy Labre, CG92)

(maladie de Lyme). Pour ce dernier cas, il faut noter que les tamias du parc de Sceaux n'ont pas de tiques, vecteur de la bactérie responsable de la maladie de Lyme chez l'homme.

- La Perruche à collier (*Psittacula krameri*) a un plumage entièrement vert clair. Le mâle adulte a un collier noir et rose. Originaire des forêts tropicales d'Afrique subsaharienne et d'Inde, cet oiseau de cage est vendu dans le monde entier. Dès 1974, on note des individus relâchés ou échappés en Ile-de-France. Depuis, l'effectif des populations ne cessent de croître (de deux couples nicheurs sur le parc en 2003 à une vingtaine aujourd'hui). Des risques de compétition (recherche de cavités pour nicher et de nourriture) avec des espèces d'oiseaux indigènes sont suspectés. Des dégâts sont notés sur certains arbres fruitiers, cèdres et ifs (fruits et bourgeons mangés). Ses risques pourraient s'avérer véritablement préjudiciables dans les années à venir, car une croissance exponentielle de la population de perruches est fortement probable.



Perruche à collier,
Psittacula krameri
(Patrick Fontaine, CG92)

2-4) Bilan écologique

Au vu des chapitres précédents, nous pouvons affirmer que le parc de Sceaux joue réellement et convenablement son rôle de cœur de nature en milieu urbain. La qualité paysagère et écologique du site, sa gestion différenciée, la proscription de tout produit phytosanitaire de synthèse, offrent à la faune et la flore sauvages, un espace d'accueil pour accomplir leur cycle vital.

Les efforts des gestionnaires dans ce domaine - aménagement de Zones Naturelles Protégées, installations de 230 nichoirs et gîtes artificiels pour oiseaux et chiroptères, gestion des prairies en fauche tardive et de pâtures... - contribuent largement à ce bilan.

Intégré à la Trame verte départementale et régionale, le parc de Sceaux est aussi en connexion avec d'autres cœurs de nature et corridors écologiques. La plus évidente est la Promenade des Vallons de la Bièvre (coulée verte du sud parisien), longeant le parc par l'Ouest, et le reliant à la Forêt Domaniale de Verrières.

3) Les données horticoles

Le diagnostic horticole du parc a pris la forme d'un cahier désignant les 92 unités de gestion du site, classées en quatre codes qualités. Chaque unité de gestion correspond à un secteur au périmètre bien défini et se comprenant comme une unité en terme de paysage et de gestion horticole ou naturelle. Chacune des fiches descriptives comportent les items suivants : dénomination de l'unité de gestion, localisation, photo, description paysagère, usages, historique, évolution, entretien selon le cahier des charges de l'entreprise horticole et ses particularités et son code qualité.

Cartographie de gestion différenciée du parc de Sceaux.

Zones horticoles en rose,
zones jardinées en bleu,
zones rustiques en vert,
zones naturelles en jaune.
(Gilles André Martin, CG92)



PLAN DE GESTION 2011-2016 DU PARC DE SCEAUX – CAHIER DESCRIPTIF			N° 14
FICHE D'IDENTIFICATION de l'unité de gestion : les Félibres			
Descriptif : jardin engazonné marqué par un grand bassin rectangulaire (dit bassin de l'église) avec une promenade périphérique ponctuée par des statues isolées et sculptées dans la pierre (représentant de célèbres poètes provençaux associés au Félibrige). Terrasse minérale côté nord couverte par 2 hauts platanes. Aire en terre nord-est du parc, jouxtant l'église de Sceaux et l'avenue du Président Roosevelt.	Code qualité	surface	 
	1	2 270 m²	
Usage(s) : Promenades d'agrément et usages calmes. Accès piétons : portail des félibres sur l'avenue du président Roosevelt / portail sur l'allée de l'église (intérieur du parc). Fête des félibrennés annuelle organisée par la ville de Sceaux, le premier week-end du mois de juin.	Composition et entretien : Rappel code qualité 1 (horticole) : architecture paysagère forte, horticoles de qualité. Entretien soutenu et soigné. Vocation ornementale. Présence de massifs à floraison saisonnière (annuelles et biennuelles), de parterres de gazon (araucario automatique), de haies hautes, de topiaires, d'alignement d'arbres taillés, de mosaïculture... Eléments de composition et article du CCTP correspondant à son entretien : Haies arbustives en gestion horticoles et entretenues en topiaires : art.3090 Bancs : art. 3010 Allée : art.3000 Gazon : art.3210 Bassins : art.3700, 3710, 3720 Corbeilles : art.3111 Signalétique : art.3630 Arrosage : art.3340 Alignement d'arbres (+ 5 ans) : art. 3300		
Historique : 11 statues de poètes provençaux (1836-1913), en marbre (salle muséum blanc) ou en bronze (fontes et grès). 5 statues répertoriées dans l'inventaire général du patrimoine culturel (Florian, Théodore Aubert, Clément Hugues, Paul Arènes, Michel Savary, Marianne Delmas, Frédéric Mistral, Paul Maréchal, Maurice Fays). Arbre remarquable : les 2 platanes.	Particularité(s) : Éclairage de nuit des statues, des escaliers, des deux platanes et de la haie d'ifs en partie sud... (permis de commande situé à l'ouest du portail de l'église). Portail automatique du jardin des Félibres côté avenue Franklin Roosevelt (un portail minéral) dont assure de commande située dans chambre enterrée près du portail de l'église. Portail en marbre côté Est du jardin non accessible au public et portail d'accès côté Ouest non accessible au public. Accessibilité possible au pied de la façade Nord de l'église. Présence de poisson dans le bassin du jardin des félibres. Jardin des topiaires et bassin le plus profond du parc. Présence d'une cîprie de mosaïque (Celle occidentale).		
Evolution : - Platanes avec hauberge, à surveiller et zones protégées en permanence sous le feuillage - 2012 : mise en place d'un barrière permanent (bois en terre) sous les platanes.	Fiche(s) opération n°:		

Fiche d'identification du cahier descriptif des unités de gestion du parc de Sceaux ; fiche n°14, les Félibres (Olivier Bouviala, CG92)

Voici les caractères généraux des quatre codes qualités de gestion différenciée :

■ Code qualité 1 : zone horticole

Architecture paysagère forte, de grande qualité. Entretien soutenu. Vocation ornementale. Présence de massifs de fleurs saisonnières, de gazon (arrosage automatique), de haies taillées, de topiaires, d'alignement d'arbres taillés, de mosaïculture...

Sur le parc, cela correspond globalement au secteur Nord-est, autour du château, prolongé au Sud sur l'allée de la Duchesse et les cascades.



Jardin sud
de l'Orangerie
(Willy Labre, CG92)

■ Code qualité 2 : zone jardinée

Espace vert structuré, horticole. Entretien régulier. Vocation d'usages calmes.

Présence de pelouses régulièrement tondues, de haies taillées, de parterres de plantes vivaces (rosiers).

Sur le parc, cela correspond globalement aux grandes perspectives historiques (Allée d'Honneur, Plaine des quatre statues, Plaine de Châtenay, perspectives convergeant vers le Pavillon de Hanovre et vers la Grenouillère, Grand Canal, et Octogone)



Alignements de
peupliers noirs d'Italie
du Grand Canal,
Populus nigra italica
(clône)
(Olivier Bouviala,
CG92)

■ Code qualité 3 : zone rustique

Espace vert plus champêtre, végétation ordinaire. Pelouses tondues moins souvent. Vocation d'usages de loisirs de plein air (sports, jeux de groupe). Présence de prairies fleuries, de sous-bois, de boisements, de haies champêtres...

Sur le parc, cela correspond aux grands boisements (parcs canins, Duchesse, Hanovre) et aux grandes plaines (Orangerie, Patte d'Oie, ex-pépinière de Châtenay).



Pâturage de la plaine de la Patte d'oie, moutons de race d'Ouessant (Olivier Bouviala, CG92)

■ Code qualité 4 : zone naturelle (protégée ou non)

Milieu naturel, refuge de biodiversité. Peu d'intervention (limitation des plantes envahissantes, ramassage de déchets, entretien des marres, fauchage une fois par an...). Présence de prairies naturelles, de friches, de lisières, de haies libres, de bois mort, de mares, de ronciers...

Sur le parc, cela correspond globalement aux Zones Naturelles Protégées et quelques lisières et boisements de régénération.

Ainsi, l'entièreté du parc a été codifiée selon ce système.

Ce bilan horticole a permis à l'équipe projet de discuter de l'état et de l'évolution de toutes les parties du parc. L'entreprise horticole, qui a la charge d'entretenir quotidiennement le parc, titulaire du marché pour une période maximale de 4 ans, bénéficie désormais, en plus de son cahier des charges, du cahier descriptif des unités de gestion.



Chemin, passant entre deux zones naturelles protégées, menant à l'Octogone (Olivier Bouviala, CG92)

4) Les données sociologiques

Une enquête menée auprès des usagers du parc a permis d'enrichir les différents avis et études professionnels nécessaires à l'élaboration du plan de gestion. Il s'agissait donc de connaître la perception et la représentation du parc par ses propres usagers.

Moment de détente
sur la Plaine de
l'Orangerie
(Olivier Ravoire,
CG92)



4-1) L'interprétation des résultats de l'enquête

L'état actuel du parc de Sceaux satisfait largement ses usagers, dont beaucoup sont des habitués. Rien d'étonnant à cet état de fait, puisque lorsque l'on apprécie un lieu à proximité de chez soi, on a tendance à y revenir régulièrement.

Le parc de Sceaux est perçu comme un parc bien entretenu, agréable pour la promenade et véritable lieu de détente de plein air. C'est à ce titre, que beaucoup le définissent, d'abord, comme un « espace de nature », à comprendre comme un espace hors de la ville, offrant une couverture végétale dominante et une atmosphère naturelle (la perception des ambiances paysagères plus ou moins sauvages, le bruit de l'eau dans les bassins, le chant des oiseaux, les odeurs de fleurs, le contact de la pelouse...). La notion de parc paysager s'associe également à cette idée, mais dans un esprit de nature « domestique », plus esthétique et plus ordonnée.

Etonnamment l'aspect historique du parc ne semble pas intéresser les usagers, bien qu'indirectement, ils apprécient tous les éléments qui lui confèrent son titre de site classé et de monument historique (le château et l'orangerie, ses jardins, le Grand Canal, ses cascades, ses perspectives, ses bois...). L'architecture classique du parc et son bâti du 17e, 18e et 19e siècle participent évidemment au charme du site et renforcent l'atmosphère paisible que confère sa composante naturelle, citée plus spontanément par les promeneurs. Ils profitent donc du passé prestigieux du parc et de sa gestion

actuelle sans se soucier de sa représentation historique et culturelle et des exigences de conservation qui lui sont dues.



Perspective de la terrasse du château vers la Plaine des quatre statues (Willy Labre, CG92)

L'important pour eux est de bénéficier d'un lieu hors de la ville et de ses aspects négatifs (bruits, pollutions, foule...). Même la notion de parc urbain est mal perçue, souvent associée à un lieu très fréquenté, aux multiples activités plus ou moins bruyantes, avec des équipements ludiques et sportifs, dont les matériaux artificiels et couleurs criardes, s'intègrent mal à un décor naturel.

La majorité des usagers n'évoque aucune préférence pour une zone particulière, mais cherche plus à varier leurs promenades sur l'ensemble du parc, en traversant différentes scènes paysagères. Aussi, le parc est souvent dit « à taille humaine » car on peut le parcourir lors d'une même promenade. C'est dans cette même logique que la gestion différenciée est très appréciée, car elle permet le maintien et le développement de plusieurs ambiances (jardins de prestige autour du château, grandes perspectives avec plan d'eau, prairies et bois sauvages, pâtures avec ses moutons...).

Dans cet esprit, de satisfaction de l'existant, les usagers répondent timidement aux questions portant sur un éventuel changement, une quelconque évolution de « leur » parc. Pour beaucoup donc, il ne faut rien changer, de peur de troubler la tranquillité du site. Ignorant les protections réglementaires attachées aux différents classements du parc et la politique du Département en matière de gestion de ses espaces verts, certains craignent que de nouveaux aménagements dénaturent le site. En conséquence, les améliorations proposées s'intègrent toutes dans le concept actuel du parc : lieu d'histoire et de nature offrant un environnement apaisant, source de bien-être pour ses usagers.

Dans une logique d'espace paysager et d'espace de nature, les usagers aimeraient voir plus de jardins fleuris et de prairies. Les fleurs, qu'elles soient sauvages ou horticoles, sont très appréciées pour leurs variétés de formes

et de couleurs, égayant des espaces dominés par le vert chlorophyllien. Les parterres de fleurs que l'on trouve dans les jardins de l'Intendance, de l'Orangerie ou de l'Aurore sont souvent cités comme exemple. Les prairies sont également citées pour leur richesse en fleurs sauvages.

Bien que le parc offre déjà une soixantaine d'hectares de boisement, de nouvelles zones boisées seraient souhaitées. Peut-être par peur que certaines parcelles disparaissent au profit d'espaces ouverts, les usagers montrent leur attachement à ce type de végétation en souhaitant en avoir plus. C'est effectivement des zones appréciées en tant qu'itinéraire (on traverse les bois, plus qu'on s'y arrête) où l'ambiance forestière (milieu ombragé, frais, au tapis de feuilles, de bois morts et de lierre, animés par les oiseaux et les écureuils) dénote fortement avec les autres espaces du parc. Et puis, la notion de bois rappelle évidemment celle de l'arbre, monument végétal, impressionnant, émouvant pour certains, qui structurent l'espace en définissant les zones ouvertes et en fermant la vue sur la ville.

La création de nouvelles aires de jeux, de pâtures et de zones naturelles protégées seraient souhaitées. A l'inverse, les surfaces de pelouse et surtout de gazon sont jugées suffisantes sur le parc. Le Grand Canal, lieu de promenade très apprécié du public, pourrait accueillir plus d'oiseaux d'eau. Si des animations y sont demandées, c'est bien dans le respect de la tranquillité de cet espace (barques par exemple).

Comme cela a déjà été évoqué, l'usager, qu'il soit promeneur, joggeur, pêcheur ou autre, vient au parc de Sceaux pour être tranquille. Aussi, un besoin d'information sur le parc n'est pas particulièrement souhaité, même s'il est toujours apprécié lorsqu'il existe (plan, indication de direction, panneau d'information). Le développement de parcours pédagogiques (nature et histoire du site) et le renforcement de la signalétique seraient bien accueillis. A cela, on peut ajouter quelques petites améliorations telles que d'avoir plus de poubelles (la notion de propreté est très importante), de toilettes, de points d'eau potable, d'assises plus confortables que les bancs actuels...A l'inverse, les cyclistes ne sont pas très appréciés car ils sont jugés dangereux (par leur vitesse jugée quelque fois excessive).

Promenade le long
du Grand Canal
(alignement de
peupliers à gauche
de la photo)
(Willy Labre, CG92)



4-2) La conclusion de l'enquête

Evidemment, les exigences de conservation et de gestion afférentes au parc de Sceaux (site classé, monument historique, espace naturel sensible, gestion différenciée, démarche environnementale...) cadrent assez précisément son évolution. Et si les usagers n'en ont pas vraiment conscience, ils sont en revanche exigeants sur le rendu et notamment sur l'atmosphère que dégage le parc. Ils cherchent la tranquillité et le bien-être que leur procure cet environnement dit naturel.

Ainsi, dans ce dialogue permanent entre contraintes réglementaires (dus notamment à ses classements pour son patrimoine culturel), gestion environnementale et attentes du public, le parc de Sceaux est considéré comme un ensemble cohérent qui remplit pleinement son rôle social.

Aussi, le futur plan de gestion devra donc garantir cette formule où l'attention portée à la conservation du patrimoine historique et naturel, engendre finalement une atmosphère appréciée et revendiquée par le public. Il ne s'agira pas de faire de l'immobilisme, mais de proposer une évolution respectueuse de ce principe : tout nouvel aménagement, événement ou activité devra être simplement compatible avec l'esprit du lieu.

Par ailleurs, un phénomène enregistré au niveau mondial, la croissance permanente des pôles urbains en mégapoles, promet une pression grandissante sur tous les espaces verts de proximité. Le mouvement hygiéniste qui poussa le baron Haussmann dans la deuxième moitié du 19^e siècle à créer de grands espaces de nature, dans et autour de Paris, pour que la population puisse s'évader, respirer un air plus « pur » et se détendre dans un décor naturel, reste toujours aussi pertinent.



Jardin du
Petit château
(Willy Labre, CG92)

Pour autant, si certains parcs ont été créés à l'époque moderne pour remplir exclusivement cette fonction, d'autres, la remplissent également sans avoir été conçus dans ce but. Nous sommes bien dans le cas du parc de Sceaux, créé par Le Nôtre pour Colbert au 17^e siècle, remplissant aujourd'hui, fort heureusement, son rôle social, mais qui se distingue d'un espace vert contemporain, par son passé prestigieux. Cette singularité, monument historique et espace de nature, doit être comprise par le public pour éviter tout malentendu sur la vocation d'un tel parc. La fréquentation du public grandira et les attentes évolueront ; malgré tout l'esprit du lieu devra être conservé. Dans cette optique, l'image du parc de Sceaux doit dès aujourd'hui être travaillée pour que la figure patrimoniale du site s'impose dans l'esprit de ses usagers.

PLAN DE TRAVAIL 2012-2016

Ce diagnostic global s'est ajouté aux documents et aux programmations déjà existantes pour constituer un ensemble de propositions, visant à améliorer la qualité et la gestion du parc dans les cinq prochaines années. Chacune d'entre elles (plus d'une centaine) a été étudiée en fonction de sa pertinence et de sa cohérence vis-à-vis des grands axes d'améliorations retenus dans le cadre de ce plan.

Ainsi, le plan de travail présente chaque action projetée dans les 5 ans à venir, rattachée à son objectif, lui-même issu d'un axe d'amélioration. Il met en évidence la logique de construction et d'organisation du travail établit dans le plan de gestion. C'est un outil de justification et de validation.

Cinq grands axes d'amélioration ont été définis et précisés à travers des actions qui assureront leur mise en œuvre.

1) PREMIER AXE D'AMÉLIORATION :

RENFORCER LA FIGURE HISTORIQUE DU PARC



Photomontage de l'état projeté des parterres de broderies et de gazon sur les terrasses du château (Pierre-André Lablaude)

Ses objectifs principaux et leur application :

- 1-1) Enrichir la scène des cascades en introduisant une composante végétale de type topiaire en pot.
- 1-2) Créer un potager au jardin de l'Aurore, en évocation de l'ancien potager de l'époque Colbert conçu par Jean de la Quintinie. Il s'agirait dans un premier temps de remplacer les fleurissements printaniers des parterres de fleurs par la présentation d'anciennes variétés de légumes.
- 1-3) Créer des broderies sur les parterres du château et la terrasse des Pintades en évocation des anciennes borderies créées par Le Nôtre au début du XVIIIe s.
- 1-4) Réfection des bosquets réguliers aux Taureaux en densifiant les plantations de ligneux, en redessinant les pièces boisées et en délimitant leur périmètre par des haies taillées (charmilles, ormillles...).

- 1-5) Cadrer le fond de la perspective de la Plaine des quatre statues en re-travaillant sur les lisières et haies existantes.
- 1-6) Monter des évènementiels en coopération avec le Musée de l'Ile de France, en organisant des expositions et des visites conférences.
- 1-7) Réfection de la cour du Petit Château, en abattant le marronnier devenu dangereux et en réaménageant l'ensemble du lieu pour retrouver son esprit d'époque (déterminée selon une étude historique).
- 1-8) Lancer une étude de faisabilité pour agrémenter les bosquets de Pomone et des Taureaux, par la confection de treillages en évocation de ceux existant auparavant.



Vue aérienne sur le jardin de l'Aurore
(Olivier Ravoire, CG92)

2) DEUXIÈME AXE D'AMÉLIORATION :

CONSERVER ET DÉVELOPPER LA QUALITÉ PAYSAGÈRE DU SITE



Cerisiers en fleurs,
Prunus serrulata 'kanzan',
du Bosquet nord
(Willy Labre, CG92)

Ses objectifs principaux et leur application :

- 2-1) Préserver et développer la qualité des boisements, en accompagnant l'évolution de certaines parcelles vers une plus grande naturalité (boisements de la Duchesse, de la Faisanderie, de la Patte d'oie...), en régénérant et en aménageant certains boisements pour assurer leur conservation et l'accueil du public (les grands parcs canins nord et sud).
- 2-2) Densifier les lisières limitrophes du parc en développant les trois strates végétales (herbacée, arbustive et arborée), notamment sur les lisières longeant les avenues Le Nôtre, Paul Couderc et Sully Prud'homme.
- 2-3) Préparer le renouvellement des grands mails de marronniers, atteints par la maladie de la mineuse, des Plaines de Châtenay et des Quatre Statues, et de l'Hémicycle, en abattant progressivement les arbres les plus affaiblis (établissement d'un programme de régénération)



Mail de marronniers,
Aesculus hippocastanum,
de la Plaine de Châtenay
(Olivier Bouviala, CG92)

- 2-4) Etablir le programme de renouvellement des tilleuls de la Cour d'honneur et de l'Esplanade du Château. Le renouvellement des alignements se fera lors du prochain plan de gestion.
- 2-5) Créer de nouvelles zones fleuries dans le parc, en améliorant le fleurissement des treillages du jardin Est de l'Orangerie, en envisageant un fleurissement autour du Pavillon de Hanovre, en plantant des bulbes à floraison printanière sur l'Allée Humide.
- 2-6) Assurer la conservation du Bosquet Nord en remplaçant les cerisiers malades abattus, par des sujets jeunes de la même variété (Kanzan).
- 2-7) Améliorer la qualité paysagère et écologique des haies bordant l'Allée d'honneur en remplaçant les *Pyracantha* et *Cotoneaster* existants, par des variétés choisies pour leurs fonctions écologiques et esthétiques.

3) TROISIÈME AXE D'AMÉLIORATION :

AMÉLIORER LA QUALITÉ ÉCOLOGIQUE DU SITE

Ambiance champêtre,
prairie du mémorial
de la Shoah
(Olivier Bouviala, CG92)



Ses objectifs principaux et leur application :

- 3-1) Développer le potentiel d'accueil des oiseaux d'eau sauvages en étudiant la possibilité d'installer des ilots végétalisés sur les plans d'eau du site. Ces ilots serviraient également, en partie immergée, de frayères et pouponnières pour les poissons.
- 3-2) Créer de nouvelles Zones Naturelles Protégées, gérées en prairie de fauche tardive, pour assurer la protection et la conservation des espèces, inféodées à ce milieu, et bénéficiant d'un statut patrimonial (exemples des conocéphales et des criquets).



Chemin du parcours sportif longeant la lisière du parc des sports d'Antony ; prairie sous les pins noirs, *Pinus nigra*, (Olivier Bouviala, CG92)

- 3-3) Développer une haie libre, champêtre, sur la Plaine de l'ex-pépinière de Châtenay et sur la Plaine de la Patte d'oie, en limite de la zone de pâture, afin d'offrir à certains oiseaux la possibilité de nicher (Linotte mélodieuse, Fauvette grisette, Pipit des arbres, Tarier des prés, tous observés sur le parc mais non nicheurs actuellement)
- 3-4) Contrôler le nourrissage des animaux sauvages aux abords du kiosque, situé au sud-ouest de l'Octogone, en fabriquant et installant de grandes mangeoires, adaptées au style architectural du lieu et « canalisant » le nourrissage en hiver. Les mangeoires improvisées par le public seront retirées et une communication sur l'effet du nourrissage sur la faune sauvage sera diffusée (panneau d'information).
- 3-5) Créer et améliorer la naturalité ou l'alimentation en eau des mares creusées au sein des ZNP, pour offrir aux Amphibiens (notamment) un milieu propre à leur reproduction.
- 3-6) Renforcer la fonctionnalité écologique des boisements et lisières du parc en remplaçant certaines essences exotiques (*Pyracantha coccinea*, *Prunus laurocerasus*, *Viburnum rhytidophyllum*, *Symphoricarpos x chenaultii*...) par des espèces indigènes (*Cornus mas*, *Prunus spinosa*, *Ligustrum vulgare*, *Crataegus monogyna*, *Mespilus germanica*...).

4) QUATRIÈME AXE D'AMÉLIORATION : AMÉLIORER L'ACCUEIL DU PUBLIC

Vue sur le château
(façade ouest) depuis la
Plaine des quatre statues.
(Olivier Ravoire, CG92)



Ses objectifs principaux et leur application :

- 4-1) Accompagner le projet d'ouverture d'un restaurant dans le bâtiment de la Ferme, situé au Nord de l'Esplanade du Château.
- 4-2) Obtenir et conserver le label « Espace Vert Ecologique » (EVE), certifié par ECOCERT, pour valider la qualité d'entretien du site et son amélioration continue en matière de développement durable.
- 4-3) Parfaire la qualité des équipements du parc, en installant de nouveaux bancs en bois à dossier dans les zones en code qualité « Rustique », en aménageant un parcours pour personne à mobilité réduite, en étudiant la possibilité de créer une nouvelle aire de jeux côté Sud.
- 4-4) Améliorer les équipements de propreté du parc en réaménageant les trois espaces sanitaires du parc (Orangerie, puis Grenouillère, puis Hanovre), et en optimisant la présence et le nettoyage des poubelles.
- 4-6) Développer l'information et la sensibilisation auprès du public, sur la gestion différenciée du parc, sur la cohabitation des différents types d'usagers (cycliste, marcheurs, joggeurs, joueurs de foot, enfants, chiens...), sur la valeur patrimoniale culturelle et naturelle du site.
- 4-7) Installer une nouvelle signalétique aux entrées et à l'intérieur du parc avec la mise en place de nouveaux panneaux adaptés.
- 4-8) Diminuer et mieux contrôler les véhicules autorisés à pénétrer dans le parc en instaurant entre autre un système de vignette à poser derrière le pare-brise (octroi de carte de circulation).

5) CINQUIÈME AXE D'AMÉLIORATION :

AMÉLIORER LES ÉQUIPEMENTS ET SERVICES TECHNIQUES



Ses objectifs principaux et leur application :

- 5-1) Développer de nouveaux revêtements d'allées pour concilier leur pérennité et leur qualité esthétique en évitant les désagréments actuels (évacuation des gravillons, poussières...)
- 5-2) Rénover un certain nombre d'équipement (escalier à l'Est des Pintades, linéaires d'allée, toiture du kiosque de l'hémicycle)
- 5-3) Lancer l'étude, puis les travaux de réfection des perrés (berges empierrées) du Grand Canal, du Canal de Seignelay et de l'Octogone, pour assurer la consolidation de cet ouvrage, classé aux Monuments Historiques.
- 5-4) Lancer un diagnostic pour l'imperméabilisation des bassins des Cascades.
- 5-5) Optimiser le fonctionnement de l'aire de compostage en installant des casiers séparatifs, en définissant un protocole de suivi et une signalétique appropriée aux entreprises qui en font l'usage.
- 5-6) Optimiser l'ouverture et la fermeture des portails en préférant une action manuelle (et non plus automatique) pour certains accès du parc.
- 5-7) Mettre en place le tri des déchets, notamment au niveau de l'espace public, en remplaçant progressivement les corbeilles actuelles (tout-venant), par des bacs de tri semi-enterrés et disposés préférentiellement sur les lieux les plus fréquentés par le public (les grandes plaines par exemple).
- 5-8) Evaluer la fréquentation du parc en installant un système de comptage automatique aux entrées du parc.

5-9) Optimiser la gestion de l'eau en réduisant les risques de fuites (travail sur la vétusté de certaines portions de réseaux), en diminuant encore la consommation d'eau de ville (utiliser l'eau du Grand Canal pour l'arrosage de certains massifs fleuris par exemple), en augmentant les zones de forte perméabilité (fossé, puits perdus...).

L'ensemble de ces actions seront conduites sur la période 2012-2016. Toutes n'ayant pas la même importance, les plus simples seront traitées directement sous forme de travaux ou nouveaux services, les plus complexes seront développées comme des projets (étude de faisabilité, conception, validation, réalisation). Pour ces dernières les différentes étapes du projet peuvent révéler leur incompatibilité avec les objectifs et les moyens préalablement définis. Il est donc probable que certaines actions soient reportées dans un plan de gestion futur ou simplement annulées.

Les gestionnaires du site travailleront donc sur la base de ce plan de travail avec l'aide d'un outil de programmation plus fin et actualisable en temps réel : le tableau de bord du plan de gestion. Celui-ci reprend chaque action et détermine son année de lancement, son enveloppe budgétaire, son pilote et son état d'avancement.

Bien entendu, le plan de travail n'exclut pas la mise en œuvre de nouveaux projets, non écrits ici, et proposés en cours de réalisation du plan. Cependant, sans impératif ou mot d'ordre particulier, les actions du plan de gestion resteront prioritaires.

L'année 2016 sera particulièrement consacrée à l'évaluation du plan de gestion passé et à l'élaboration du nouveau.



Taille des plateaux des alignements de tilleuls, *Tilia platyphyllos*, de l'Allée d'honneur (Jean-Luc Dolmaire, CG92)

CONCLUSION

Cette synthèse a été réalisée sur la base complète du document principal nommé « Plan de gestion 2012-2016 du parc de Sceaux ». Ce grand document technique rassemble l'ensemble des études ayant servi au diagnostic, et l'ensemble des documents de travail ayant conduit à la programmation et la validation du plan général.

Le temps passé par les gestionnaires pour concevoir et rédiger ce plan, est un effort considérable, qui lui apporte déjà une valeur indéniable. Cependant, ce n'est qu'en 2016 qu'il sera évalué et que l'on connaîtra l'utilité réelle de cette démarche, car, seule sa mise en œuvre justifiera ce travail.

La Direction des Parcs, Jardins et Paysages s'y engage.



La Flore Farnèse (moulage) près de l'Orangerie (Olivier Bouviala, CG92)

« Aujourd'hui la conduite de l'entretien d'un parc passe obligatoirement par la mise en place d'un plan de gestion. C'est l'outil indispensable du gestionnaire, véritable guide et recueil des données techniques, environnementales et humaines d'un lieu. Ce document doit être considéré comme une aide à la réflexion, à la conservation de la mémoire du parc. C'est un guide que le responsable de parc et son équipe font vivre, évoluer au rythme des projets, des travaux saisonniers et des orientations de la direction. Ce n'est pas un document figé, au fond du tiroir et qui ennuie, tout au contraire c'est une aide à la décision, à la création où chacun est acteur en trouvant sa place dans la réalisation et l'entretien d'un site. »

Christian Lemoing, Chef du Service Territorial Sud

« Le plan de gestion est un document de synthèse, sur la base de la gestion passée et actuelle du parc, et aussi des connaissances de terrain de chacun dans son domaine, qui permet de mener une réflexion globale sur l'évolution et la gestion souhaitée à moyen terme du parc.

C'est la prise en compte de tous les acteurs et des aspects essentiels qui composent ce magnifique site : historiques, culturels, paysagers, écologiques, forestiers, usages du public, accueil, surveillance et économie. Tous ont leur importance et sont liés.

C'est également un guide qui donne la vision globale de l'évolution du parc ; permettant d'identifier, programmer, réaliser et suivre des actions dans le but de préserver, conserver, améliorer, entretenir, accueillir et embellir ce site. Chacun peut donc contribuer à son suivi. »

José Girard, Chef-adjoint de l'unité Sceaux-Ateliers-Jardin Albert-Kahn

« Connaître pour mieux gérer ! Le plan de gestion est un outil d'aide permettant d'avoir une vision globale de son site, à gérer tant au point de vue économique, qu'écologique. Il résume sous forme "guide-mémo", les travaux à réaliser sur le Domaine de Sceaux à court et moyen termes dans les 5 années à venir.

Le plan de gestion acte la main de l'Homme, sans être figé, dans le respect du développement durable. »

Sylvie Saulnier, Responsable technique du parc de Sceaux



Pôle Aménagement du Territoire
Direction des parcs, jardins et paysages

Olivier Bouviala

Maquette
Mission Coordination Administrative - SAG - G. Loison

Photo de couverture
Vue aérienne du parc et château de Sceaux, perspective est-ouest
(Olivier Ravoire, CG92)

Impression : Reprographie Conseil général 92

Mai 2012

